

**LES PRODUCTIONS ANIMALES RECONNUES FOYERS MHE OU FCO APRES LE  
01<sup>ER</sup> JANVIER 2024 / PDR MIDI-PYRENEES**

Type de production ayant subi une réduction du taux de naissance d'au moins 30% en 2024 par rapport à la période de référence**	FOYER RECONNU EN 2024 ayant touché la production	Confirmation de l'identification de l'exploitation comme foyer FCO ou MHE (APDI délivré par DDETSPP, attestation GDS, autre document probant)	Taux de perte de naissances en 2024 suite à l'affection sanitaire Par rapport à la période de référence → Voir attestation EDE	Production dans l'élevage concerné par le foyer en 2024 au-dessus du seuil d'éligibilité (nbre de femelles) *
• <b>Production bovine</b>	• FCO • MHE	Document joint :	Indiquer le résultat :	• OUI • NON
• <b>Production ovine</b>	• FCO • MHE	Document joint :	Indiquer le résultat :	• OUI • NON
• <b>Production caprine</b>	• FCO • MHE	Document joint :	Indiquer le résultat :	• OUI • NON

**\*Seuil d'éligibilité par type de production :**

- Bovins  $\geq 15$  femelles ayant déjà vêlé
- Ovins et/ou caprins  $\geq 90$  femelles ayant déjà vêlé

**\*\*Calcul du taux de perte (réduction du taux de naissance) par production :** le taux de perte est attesté par l'EDE qui produira, sur votre demande, une attestation type sur la base du calcul ci-dessous. Vous devez joindre cette attestation à votre demande :

❖ **Production bovine**

Réduction du taux de naissance calculée entre les ratios suivants :

- Ratio 1 : Nombre de naissances bovines du 16 mars 2024 au 15 mars 2025 / Nombre de femelles ayant vêlé au prorata temporis en 2024
- Ratio 2 : Moyenne des ratios de 2019 à 2023 suivant les modalités → Nombre de naissances bovines / Nombre de femelles ayant vêlé au prorata temporis

❖ **Production ovine / caprine**

Réduction du taux de naissance calculée entre les ratios suivants :

- Ratio 1 : Nombre animaux dérogatoires chargés du 16 mars 2024 au 15 mars 2025 / Nombre de reproducteurs au recensement 2024
- Ratio 2 : Moyenne des ratios de 2019 à 2023 suivant les modalités → Nombre animaux dérogatoires chargés / Nombre de reproducteurs au recensement de l'année correspondante